

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-11-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7ième jour du mois de novembre 2017 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau & Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(16-11-200) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Luc Bessette et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(16-11-201) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3e jour du mois d'octobre 2016 soit accepté tel que rédigé.

**(16-11-202) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de novembre 2016 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 41 122.98\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS**

La secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses comparatif de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément à la loi. Les rapports sont joints en annexe "A".

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 366**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 366.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 9 792.85\$.

## **DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Il y a eu dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil selon l'article 357 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités;

- Claude Bahl, maire
- Luc Bessette, conseiller poste #1
- Rachel Laflamme, conseillère poste #2
- Denis Laroche, conseiller poste #3
- Lina Lacharité, conseillère poste #4
- Roger Tessier, conseiller poste #5
- François Parenteau, conseiller poste #6

## **DISCOURS DU MAIRE**

Conformément à l'article 955 du Code Municipal, Monsieur Claude Bahl, maire, présente un rapport sur la situation financière de la Municipalité de Lefebvre en ce qui concerne les derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, les réalisations pour l'année 2016, le programme triennal d'immobilisations et les orientations générales pour la prochaine année ainsi que du prochain programme triennal d'immobilisations. Dont copie est jointe au présent discours du maire pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

Qu'une copie du rapport du maire soit distribuée gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité.

## **(16-11-203) TRANSFERTS DE COMPTES ET PAIEMENT DE FACTURE ASSURANCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la facture de Groupe Ultima Inc. au montant de 19 401.\$ concernant le renouvellement des assurances municipales pour 2016-2017;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter la facture de Groupe Ultima Inc. au montant de 19 401.\$;

Qu'un nouveau poste budgétaire au budget 2016 soit créé « (02-190-00-429) ASSURANCE ACCIDENT BÉNÉVOLES »;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 929.\$, pris dans les postes budgétaires (02-701-24-421), (02-702-92-421), (02-190-00-421) et affectés dans les postes budgétaires (02-701-20-421) :

(02-701-20-421) 493.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-24-421)

(02-701-20-421) 320.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-702-92-421)

(02-701-20-421) 116.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-190-00-421)

(02-190-00-429) 23.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-190-00-421)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture au montant de 19 401.\$, pris dans les divers postes budgétaires de dépenses en assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-11- 204) OFFRE DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. / LOCALISATION DES FLOCAGES ET DES CALORIFUGES**

CONSIDÉRANT l'offre de service de Société Mutuelle de Prévention inc. afin de répondre aux nouvelles obligations en matière de gestion de l'amiante;

CONSIDÉRANT que le mandat consiste à localiser les flocages et les calorifuges dans les bâtiments de la municipalité;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de Société Mutuelle de Prévention inc.;

Qu'une somme de 1 035.\$ soit allouée pour cette somme, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-24-522), (02-702-91-522) et sera affecté au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-11-205) MISE EN PLACE DU PROGRAMME PAIR**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre a signifié son intérêt (résolution 15-13-208) à participer financièrement à la mise en place du programme Pair dans la MRC de Drummond, pour une somme de 250.\$, cette somme couvrant les frais annuels de la mise en place de Pair;

CONSIDÉRANT que cette somme doit être versée à l'organisme porteur du programme Pair dans la MRC de Drummond pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a accepté de devenir l'organisme porteur du programme Pair pour les municipalités participantes (résolution mrc11347/04/16);

CONSIDÉRANT que le projet devrait voir le jour en 2017, des délais plus longs ayant été encourus par l'aspect technique du programme Pair, soit le choix du logiciel utilisé;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le versement d'un montant de 250.\$ pour la mise en place du programme Pair à l'organisme porteur, la MRC de Drummond, afin de couvrir les frais annuels;

Advenant que le projet ne puisse voir le jour, la MRC de Drummond s'engage à retourner les sommes aux municipalités participantes;

Que le paiement de cette dépense soit pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-11-206) SONDAGE POUR LE PROJET FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond demande la collaboration de la municipalité pour la réalisation d'un sondage auprès de citoyens ciblés relativement à l'étude préliminaire du projet de fibre optique;

CONSIDÉRANT la période du sondage du 21 novembre au 2 décembre 2016;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal que la coordonnatrice en loisirs soit responsable pour réaliser le sondage auprès des citoyens ciblés;

Que la municipalité autorise la coordonnatrice en loisirs à participer à la MRC de Drummond à une formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-11-207) ENTENTE AVEC LA MRC DE DRUMMOND CONCERNANT LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre désire établir une entente avec la MRC de Drummond concernant la personne désignée pour les cours d'eau;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande à la MRC de Drummond de conclure une entente concernant la personne désignée pour les cours d'eau sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-11- 208) MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR / ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES – PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Avenir a signalé son désir de se retirer de l'entente concernant la fourniture de services à l'égard des services d'un préventionniste;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte le retrait de la Municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*La conseillère Rachel Laflamme déclare avoir un intérêt particulier dans le point à l'ordre du jour suivant puisqu'elle est la présidente du Conseil d'Établissement scolaire Lefebvre-Wickham et conséquemment, elle ne participe ni aux délibérations, ni au vote.*

**(16-11-209) DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS DANS LA COUR DE L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que l'école a reçu une subvention de PIONNEER pour la plantation d'arbres fruitiers dans la cour de l'école;

CONSIDÉRANT que le terrain de l'école appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de permission pour planter environ 25 arbres, reçue de Madame Rachel Laflamme, présidente du Conseil d'Établissement scolaire Lefebvre-Wickham;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement a été soumis au conseil municipal;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte la demande de Madame Rachel Laflamme afin qu'elle puisse réaliser le projet de plantation d'arbres fruitiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-11-210) TRANSFERT DE COMPTE**

CONSIDÉRANT qu'un virement de crédit doit être effectué au poste déficitaire au budget;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise le virement de crédit au poste déficitaire au budget, soit le poste budgétaire suivant:

(02-320-00-641) 100.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-643).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : Procès-verbal du 24 octobre 2016
- Ministère des Transports : Demande de révision des normes de la TECQ

**(16-11-211) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:00 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière